La City de Londres et la place financière de Genève : concurrents (respectueux) ou adversaires (intransigeants) ?

Par M. Ivan Pictet, Associé – Pictet & Cie

Déjeuner de la British Swiss Chamber of Commerce, le 23 septembre 2004

Deux places financières de longue tradition

Laissez-moi tout d'abord vous faire un bref rappel historique des deux centres.
Vous ne vous attendez probablement pas à ce que je vous parle de l'histoire de la City, qui remonte bien avant la création de la banque d'Angleterre, en 1694.
Je me concentrerai donc sur le développement de Genève dans la gestion de fortune, qui date à la fin du 14ème siècle.

En 1420, les Medicis avaient déjà une succursale à Genève, dont les employés étaient considérés à l'époque comme les meilleurs de l'industrie financière.
L'influence économique de Genève déclina au 16ème siècle, et c'est à cette époque que Jean Calvin fut à la base de l'influence spirituelle de notre ville, qui lui donna plus tard une grande importance économique.

C'est seulement au 17ème siècle que Genève retrouva sa prospérité, en évitant d'être prise au piège des guerres européennes.
Les banquiers genevois devinrent ainsi trésoriers de princes et de rois, prirent une part active dans les transactions d'obligations d'état et d'actions de grandes compagnies.
C'est seulement au 18ème siècle qu'ils commencèrent à se focaliser sur ce qu'on appelle aujourd'hui la gestion de patrimoine.

Ce rappel historique montre que la place financière de Genève n'est pas récente et ne serait pas due au seul fait du secret bancaire et de ses principes introduits dans la loi Fédérale sur les banques en 1934.

Comme vous le comprenez maintenant, cette ville figure sur la carte financière depuis plus de 500 ans et nous espérons nous y maintenir encore autant, en nous adaptant constamment aux changements formidables de cette industrie !

Cependant, contrairement à beaucoup d'autres centres financiers européens qui sont liés au développement du commerce international et à la création d'une infrastructure, Genève bénéficie depuis longtemps d'une sorte de statut off-shore !

1ère conclusion : les deux places financières ne sont devenues concurrentes que depuis le début du 20ème siècle, à l'apparition de la libéralisation des marchés financiers et du phénomène de la globalisation.

Faits et chiffres comparés

De nos jours, quelles sont les positions concurrentielles respectives entre la City et Genève ?
Laissez-moi vous donner quelques chiffres.

La population de Genève ne compte que 450'000 personnes, alors que Londres englobe plus de 7 millions d'habitants

A Londres, près de 300'000 personnes travaillent à la City. A Genève, le chiffre correspondant pour le secteur financier est de 30'000 (mais 200'000 si nous considérons la Suisse dans sa totalité).

Londres est aussi l'acteur principal dans plusieurs activités financières :
Foreign exchange, Assurance, shipping, transactions boursières, banque d'investissement, etc.

Cependant, Genève peut se targuer de jouer un rôle essentiel dans l'industrie de la finance, grâce aux 130 banques, aux quelque 1'700 sociétés financières et aux centaines d'études d'avocats, d'assurance et de fiduciaires.

Plus de 80 banques sont en mains étrangères, et vous pouvez imaginer qu'elles ne seraient pas à Genève - très souvent avec un volume d'opérations et un personnel considérables - si les affaires ne le justifiaient pas.

Nous avons deux forts arguments de vente :

1. Nous sommes largement reconnus comme le benchmark mondial dans la gestion de patrimoine.
2. Genève est aussi reconnue comme un centre incontournable dans le financement des matières premières et plus spécialement le pétrole. Par exemple, les banques basées à Genève financent à peu près le quart de la production libre du pétrole.

Un tiers des fonds trans-nationaux sous gestion est géré en Suisse. De cette somme, un tiers également est géré par des sociétés financières basées à Genève. Ainsi 10% de l'épargne mondiale étrangère sont gérés par les banques et les sociétés financières de Genève.
A titre de comparaison, la part du marché britannique en gestion de patrimoines trans-nationaux est de 18%, îles anglo-normandes comprises.

2ème conclusion : la concurrence entre les deux places financières concerne essentiellement ce secteur de l'industrie financière.

Avantages concurrentiels

Londres offre un environnement professionnel exceptionnel, avec un personnel hautement qualifié et plein de synergies entre les différents secteurs d'activités ; assurance, forex, excellentes universités, etc.

Quant à la Suisse (et ceci est aussi valable pour Genève), sa force n'est pas basée uniquement sur le secret bancaire mais aussi sur de nombreux facteurs, qui ont été parfaitement résumés par M. Peter Braunwalder, CEO, HSBC Private Bank (Switzerland) « La Suisse nous assure une stabilité politique et monétaire, la paix, du personnel qualifié et un environnement technologique adapté à notre type d'activité. »
Je ne pourrai le dire mieux, sauf peut-être ajouter les compétences plurilingues de notre main-d'œuvre.
En ce qui concerne la question-clé de la formation en finance, l'industrie bancaire suisse est à juste titre concernée et, est maintenant impliquée dans le renforcement d'une coordination de plusieurs

écoles et universités afin d'offrir une formation universitaire et postgrade. Nous pensons également que ceci est la meilleure manière d'attirer et de retenir des talents étrangers en Suisse.
3ème conclusion : les deux places financières s'appuient sur une combinaison de nombreux avantages compétitifs, et cherchent à s'améliorer constamment.

La concurrence dans la promotion et la défense de chaque place

Je suis impressionné par la façon dont les britanniques ont construit une « union sacrée » afin de promouvoir et défendre la City à l'étranger. En illustration, je peux mentionner à quel point la taxation de l'épargne fut abordée par le Royaume-Uni au sein de l'UE.
Ils ont catégoriquement refusé d'envisager l'introduction d'une retenue fiscale sur les obligations, qui auraient fait sortir le marché des obligations européennes de la City et aurait supprimer bon nombre d'emplois.

Les acteurs suivants ont participé à ce combat : la Corporation de Londres, le gouvernement britannique, la diplomatie britannique ainsi que les medias. Par exemple, le Financial Times n'a pas hésité à critiquer ouvertement la position suisse, qui divergeait radicalement de la britannique.
En plus, cette coalition a traversé les frontières du Royaume-Uni, lorsqu'au sein de plusieurs institutions, telles que l'OCDE et son comité fiscal, les représentants de votre pays ont clairement partagé les points de vue de la City et critiqué la répugnance suisse à adopter l'échange d'information.

En Suisse, nous ne bénéficions pas d'un tel soutien unanime. Les medias et quelques partis politiques, sont critiques à l'égard de l'industrie financière, et ne réalisent pas la concurrence dans laquelle nous sommes engagés. Heureusement, nous pouvons compter sur le soutien appuyé du gouvernement suisse. A ce sujet, je peux rapporter la déclaration de l'ancien Ministre des Finances suisse, M. Kaspar Villiger, qui a dit plusieurs fois dans les négociations avec l'UE : « le secret bancaire n'est pas négociable ».

Dans cette concurrence au plan de la communication, la Suisse a appris à ne pas accepter des affirmations vides de sens à l'égard de sa politique et de sa réputation. Je peux prendre comme exemple le cas Abacha.
Si vous vous rappelez, les banques suisses avaient gelé plusieurs comptes appartenant à l'ancien dictateur du Nigeria, Sani Abacha et son entourage, qui pillèrent leur pays entre 1993 et 1998. La Suisse a suivi les requêtes des autorités nigérianes dans l'exécution des engagements pour l'assistance judiciaire internationale en matière criminelle.
Quelques banques suisses furent ensuite sévèrement critiquées pour avoir accepté une partie de cet argent. Ces critiques venaient également du Royaume-Uni. La situation a conduit la Commission Fédérale des banques à informer son homologue britannique, le Financial Services Authority, qu'un grand montant des fonds Abacha avait circulé dans le système bancaire britannique !

Les autorités suisses ont décidé de rendre au Nigéria les sommes gelées. A ce sujet, je citerai le Special Assistant du Président nigérian actuel : « Nous espérons que nos semblables en Grande Bretagne et ailleurs regardent les suisses comme un exemple de ce qui doit être fait. Ils ont pu trancher rapidement à travers la bureaucratie, afin d'amener ce dossier à résolution ».

4ème conclusion : En matière de communication concurrentielle, la Suisse prend une position plus pro-active, en essayant d'imiter l'efficacité de la City dans ce domaine.

Concurrence dans la réglementation

La réglementation sans aucun doute, est un des éléments concurrentiels d'une place financière.

Les deux places, britannique et suisse sont connues pour être bien réglementées, ceci a été confirmé par des organisations internationales comme le Comité de Bâle et la Financial Action Task Force (qui émet les recommandations en matière de blanchiment).
D'autre part, une réglementation propre ne veut pas dire une sur réglementation, cette dernière étant un inconvénient de taille en matière de concurrence.

La Suisse avait l'habitude d'avoir un environnement réglementaire modéré. Malheureusement, ce n'est plus le cas, étant donné que l'industrie bancaire souffre d'un apport constant de nouvelles et lourdes lois.
Cela devient un souci majeur pour les banques suisses, qui sont alourdies par des coûts additionnels que proportionnellement, nos concurrents n'ont pas.

La City partage le même souci de ne pas être sur réglementée, et a fait pression pour une approche pragmatique. Par exemple, dans le contexte de l'introduction de nouvelles règles sur le blanchiment, la FSA a demandé à PriceWaterhouseCoopers de faire une analyse de l'intérêt de cette réglementation planifiée. Il apparaît que les coûts pour une grande part de clients parmi les 10'000 entreprises réglementées l'emporteraient sur les bénéfices. En conséquence, la portée de la réglementation a été considérablement réduite.
La Suisse serait bien inspirée en suivant cette attitude, qui a été résumée ainsi par le Directeur de la FSA : « Nous avions besoin de nous assurer qu'une obligation réglementaire générale serait proportionnelle à son bénéfice sans être préjudiciable à la concurrence dans son secteur, et n'incommoderait pas trop les clients. »

Un autre exemple pour illustrer les approches respectives, je peux mentionner les accords capitaux de Bâle II pour les banques. Ici aussi, les autorités bancaires suisses et les medias ont plaidé en faveur d'une mise en œuvre pragmatique de ces règles, en prévenant des coûts et de la complexité d'un tel système et en doutant de l'utilité générale de cette révision.
En Suisse, la Commission bancaire suisse entend développer un « Swiss-finish » qui pourrait être même plus strict et lourd – et donc coûteux pour les banques – que les lois proposées.
Si nous considérons que les Etats-Unis ont déjà décidé que les accords de Bâle II seraient uniquement applicables aux 10 plus grands groupes bancaires américains et que l'Inde et la Chine ont déjà annoncé qu'ils les ignoreraient, nous ne pouvons pas vraiment parler d'une concurrence loyale.

5ème conclusion : En théorie, la concurrence loyale est un beau concept, mais en pratique il est lié à des interprétations divergentes. La Suisse a déjà appliqué le plus haut niveau dans le « know your customer » et dans les lois anti-blanchiment.
La concurrence loyale idéale ne devrait pas mener à une réglementation contre-productive qui lui créerait des désavantages en la matière. A ce sujet, le Royaume-Uni semble être plus pragmatique.

La concurrence fiscale

C'est une La Palissade de dire que le régime fiscal est un outil significatif à disposition des villes dans un environnement concurrentiel.

Souvent, la Suisse est décrite comme un centre off-shore. Sans aller dans les détails, laissez-moi dissiper cette mauvaise perception. Comparée à de tels centres, la Suisse :

- ne propose pas une taxation minimale ou nulle
- enregistre les sociétés selon la législation internationale
- applique toutes les recommandations internationales pertinentes sur la législation d'une place financière
- soumet toutes les banques en Suisse à la même loi fédérale, celles-ci sont supervisées par la même autorité
- offre un large choix de services financiers trans-nationaux et traite équitablement toutes les institutions financières et leurs clients, qu'ils soient résidents ou non-résidents en Suisse.
- donne un accès sans limite aux informations nécessaires aux autorités de supervision
- travaille de manière proche avec les autorités étrangères afin de combattre le blanchiment
- renonce au secret bancaire dans les cas d'activités criminelles (fraude fiscale, blanchiment, etc.), que ce soit pour des crimes perpétrés en Suisse ou à l'étranger, et si possible, l'assistance judiciaire mutuelle est fournie.

Contrairement à beaucoup de pays, la Suisse perçoit un impôt à la source, au taux élevé de 35%, qui représente un moyen effectif d'augmenter l'intégrité relative à l'imposition. Ainsi, il agit comme un stimulant dans la déclaration des revenus soumis à cet impôt.

Nous ne pouvons pas omettre de dire que la Suisse, et Genève en particulier, offrent des conditions fiscales favorables aux grandes compagnies et aux étrangers « sains » sans qu'ils exercent une activité dans notre pays.
De tels éléments créent une concurrence fiscale saine, ce qui ne peut pas être contredit par la City, si l'on considère le statut particulier du système du « résident non domicilié », qui prévaut au Royaume-Uni.

6ème conclusion : Je suis heureux de constater que la concurrence fiscale existe dans les deux pays (même avec des interprétations divergentes), ceci dans l'intérêt de leurs places financières.

Conclusion finale

J'espère que cette présentation vous a convaincus que la concurrence entre les places financières suisse et genevoise et la City ne s'applique pas seulement aux produits et aux services, mais aussi à l'environnement fiscal et législatif.

Cependant, cette concurrence devrait être juste, et non destructive de part et d'autre, ce qui ne ferait qu'affaiblir l'Europe en tant que centre financier dans sa globalité, dans le seul intérêt de New York, Singapour ou Hong Kong.

Traduction libre
(seul le texte anglais fait foi)